

## **Article 57 - Fonctions et pouvoirs de la Chambre préliminaire (Marie Mathiaud)**

### **Résumé**

L'Article 57 du Statut de Rome sur les « Fonctions et pouvoirs de la chambre préliminaire » a été conçu pour établir un lien entre les pouvoirs particuliers de cette chambre énoncés de façon thématique à travers le Statut et repris à l'alinéa 2-b de l'Article 57, et ses autres pouvoirs regroupés à l'alinéa 3 de cet article. Cet article doit donc se lire à l'aune des autres dispositions du Statut afin d'avoir une bonne appréhension du rôle de la chambre préliminaire. L'Article 57 traite à la fois de la composition des chambres préliminaires et des pouvoirs que ces chambres détiennent tout au long des procédures d'enquêtes et de poursuites menées par le Bureau du Procureur et jusqu' à la confirmation ou non des charges contre un suspect. Comme ces pouvoirs sont tantôt de la propre initiative de la chambre ou sur requête d'une des parties ou participants, la pratique enseigne que les chambres préliminaires pourront appliquer cet article dans sa totalité à la condition que chaque acteur en phase préliminaire accepte l'étendue des pouvoirs confiés à la chambre, que le partage des pouvoirs de chaque organe soit clairement établi et que chaque acteur soit animé d'une volonté commune de bonne administration de la justice.

### **Abstract**

Article 57 of the Rome Statute on "Functions and powers of the pre-trial chamber" establishes a link between the chamber's powers as set out throughout the Statute and recalled at paragraph 2 of Article 57 and other powers enshrined in paragraph 3 of this article. Thus, it is crucial to interpret Article 57 in light with other related provisions of the Statute in order to have the full picture of the role of the pre-trial chambers. Article 57 deals with the composition of the pre-trial chamber as well as with additional powers that this chamber exercises all along the investigation and prosecution phases till the confirmation of charges against a suspect. As these powers are either exercised proprio motu or upon request of parties or participants, what transpires in practise is that pre-trial chambers could make full use of Article 57 of the Statute under the condition that the pre-trial chambers' powers are well accepted by all actors at pre-trial stage, that power-sharing is clearly established and that each organ is eager to promote the good administration of justice.